



Externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin 3
14 octobre 2024

"La seule chose qui soit pire que d'être aveugle, c'est d'avoir la vue mais pas de vision.

Helen Keller

Contenu

À propos de ce bulletin 2

Editorial 2

Développements thématiques et régionaux 4

Gestion des frontières 4

Budgets et financement 6

Conditionnalité 7

Expulsion et réadmission 8

Partenariats en matière de migration..... 11

Autres..... 13

Ignorer les causes profondes de la catastrophe : l'UE et le Soudan..... 19

Soutien de l'UE aux régimes violents et autoritaires : pas de fin en vue..... 24

À propos de ce bulletin

Ce projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info* et financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, vise à rendre publics les politiques, plans et pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, il cherche à mettre en évidence leur impact sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Il s'attaque au manque d'information du public en publiant les documents pertinents de l'UE, dans cette phase principalement ceux produits ou discutés par le Conseil de l'UE. Il s'attaque également au trop-plein d'informations provenant de diverses institutions de l'UE, de groupes de travail et de gouvernements nationaux impliqués dans l'agenda de l'externalisation en résumant les développements thématiques et régionaux et en analysant les questions clés en profondeur.

Éditorial

Les institutions européennes ont repris vie après la traditionnelle accalmie estivale, et l'externalisation du contrôle de l'immigration reste fermement à l'ordre du jour - même s'il n'y a jamais eu aucun doute sur le fait qu'elle disparaîtrait.

Depuis le 1er juillet, les autorités hongroises assurent la présidence du Conseil. Bien qu'il s'agisse, dans une certaine mesure, d'une position symbolique, l'État membre qui occupe la présidence dispose également d'une fenêtre de six mois au cours de laquelle il peut promouvoir ses préférences politiques.

Les autorités hongroises, malgré leur aversion déclarée pour "Bruxelles", sont manifestement plus qu'heureuses d'utiliser ses structures pour promouvoir des mesures de contrôle de l'immigration toujours plus strictes. C'est ce qui ressort clairement des documents publiés avec ce bulletin, les documents de la présidence appelant à de nouvelles actions pour augmenter les déportations, à des partenariats plus approfondis en matière de contrôle des migrations avec les États non membres de l'UE, à des sanctions plus strictes en matière de visas et à toute une série d'autres initiatives.

Bien entendu, à bien des égards, cela ne fait qu'ajouter une touche hongroise à des priorités politiques de longue date de l'UE. Le régime d'Orbán est aussi sans doute enhardi par les inquiétantes victoires électorales de l'extrême droite dans toute l'UE. De nouvelles mesures nationales sévères contre l'immigration sont proposées par des gouvernements d'États membres de couleurs politiques prétendument différentes. Peu importe qui est au pouvoir, il est probable que les migrants deviendront des boucs émissaires.

Les effets négatifs de ces politiques ne sont pas ignorés. L'UE n'est pas un monolithe. Ses propres institutions sont conscientes que la poursuite du soutien et de la coopération avec la Tunisie en matière de politique migratoire "nécessitera de trouver un équilibre de plus en plus difficile entre la crédibilité de l'UE en termes de valeurs et son intérêt à rester engagée de manière constructive". Pourtant, le même rapport concluait que la coopération devait être approfondie. Les "valeurs européennes" pèsent de plus en plus lourd dans ce prétendu exercice d'équilibre.

Les analyses de cette édition apportent un soutien malheureux à cette affirmation. Un document de la présidence hongroise sur la Méditerranée centrale ne mentionne pas la répression politique et les violences subies par les citoyens et les migrants en Tunisie, en Egypte et en Libye. Un document de la présidence belge précédente sur la situation au Soudan est, de l'avis de nos correspondants, soit aveugle, soit délibérément ignorant de la manière dont la principale priorité politique de l'UE - l'endiguement des réfugiés - l'emporte sur les options permettant de contribuer de manière significative à une résolution pacifique du conflit désastreux qui sévit dans le pays.

Cela ne veut pas dire que l'UE n'a pas fourni d'aide humanitaire à la région : de l'argent, et beaucoup d'argent, est allé au Tchad, au Sud-Soudan et à d'autres pays de la région qui accueillent la grande majorité des personnes forcées de fuir le Soudan. Mais il est également vrai que le financement de l'aide et du développement de l'UE soutient de plus en plus son programme de contrôle des migrations, parallèlement aux fonds existants pour les frontières et les migrations.

Par l'intermédiaire du Groupe de coordination sur les migrations, un organe secret créé fin 2021, l'UE et les États membres tentent de coordonner leurs dépenses en matière de migrations extérieures. Cependant, il n'existe pratiquement aucune information publique sur ce groupe, hormis quelques références éparses dans des documents obscurs.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu les ordres du jour de toutes les réunions du groupe, qui sont publiés avec ce bulletin. Ils ne révèlent pas grand-chose, mais ils montrent à quel point les mesures "dures" et "douces" se côtoient dans la palette politique de l'UE.

En juin 2023, le groupe a discuté d'un projet visant à soutenir les garde-côtes et les garde-frontières égyptiens en leur fournissant des équipements de surveillance et de recherche et sauvetage. Un mois plus tard, le projet "Soutenir le Tchad, le Sud-Soudan et l'Éthiopie pour faire face à la situation de déplacement du Soudan" était à l'ordre du jour. Les demandes de documents que nous avons déposées devraient permettre d'en savoir plus sur ces projets et sur d'autres.

L'année prochaine, les propositions pour le prochain cycle de budgets de l'UE seront probablement publiées. Des pressions considérables s'exerceront pour que des fonds plus importants soient alloués au contrôle des migrations et des frontières, aux frontières de l'UE et au-delà. Il sera urgent d'empêcher que des fonds publics encore plus importants soient consacrés à des politiques et des projets nuisibles et contre-productifs.

Une meilleure compréhension de ces politiques, de ces projets et des organes par lesquels ils sont mis en œuvre peut jouer un rôle clé dans la lutte pour des politiques d'immigration et d'asile plus justes et plus humaines. Comme toujours, nous espérons que ce bulletin contribuera à cette compréhension. La connaissance n'est pas automatiquement synonyme de pouvoir, mais elle lui est indispensable.

- Chris Jones, *Statewatch*

Développements thématiques et régionaux

Les documents résumés ci-dessous ont été produits ou discutés par cinq groupes de travail du Conseil de l'UE :

- Groupe de travail sur les aspects externes des migrations (EMWP)
- Comité stratégique sur les frontières, l'immigration et l'asile (CSIFA)
- Groupe de travail sur les visas
- Groupe de travail sur les frontières
- Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX)

Il contient également des documents produits ou discutés par le Mécanisme opérationnel pour la dimension externe des migrations (MOCADÉM), et le Groupe de coordination sur les migrations, qui réunit des représentants de la Commission européenne et des États membres.

Tous les documents résumés ici, et d'autres encore, sont contenus dans nos [archives documentaires](#), qui contiennent également des sections sur le Conseil européen et le Conseil "Justice et affaires intérieures".

Contenu

- Gestion des frontières
- Budgets et financement
- Conditionnalité
- Expulsion et réadmission
- Partenariats migratoires
- Autres

Gestion des frontières

Solutions de pointe et nouveautés dans le domaine de la gestion intégrée des frontières - Document de travail

- Points clés :
 - demande qu'une "attention particulière soit accordée au renforcement de nos frontières extérieures" par le biais de "solutions de pointe dans le domaine de la gestion intégrée des frontières"
 - La présidence hongroise souhaite partager des informations et des connaissances sur les nouvelles technologies avec les États membres, Frontex et d'autres acteurs.
 - Une proposition concrète consiste à ce que la présidence prépare un "recueil" des différentes "solutions" utilisées dans les États membres.
- Auteur : Prochaine présidence hongroise du Conseil de l'UE

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- A : [Groupe de travail sur les frontières/Comité mixte](#) (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse)
- Date du document : 27 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11335/24](#)
- Classification : LIMITE

Évaluation de la vulnérabilité par Frontex - Rapport semestriel 1/2024 - Document de travail

- Points clés :
 - Depuis l'entrée en vigueur du règlement Frontex de 2019, l'agence doit procéder à des "évaluations de la vulnérabilité" des frontières extérieures des États membres
 - Ce document vise à lancer une discussion entre les délégations sur le dernier rapport de Frontex, qui est classé comme RESTREINT et n'est pas encore accessible au public.
- Auteur : Présidence hongroise entrante du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les frontières/Comité mixte](#) (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse)
- Date du document : 27 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11338/24](#)
- Classification : LIMITE

Programme de travail de la présidence hongroise (groupe de travail sur les frontières)

- Points clés :
 - L'accent est mis sur "Des frontières européennes fortes, un système résistant aux crises", l'une des trois priorités de la présidence hongroise du Conseil en matière d'affaires intérieures.
 - Dans cette rubrique, les priorités comprennent l'innovation et l'état de l'art", les systèmes informatiques à grande échelle et la numérisation, ainsi que les "produits Frontex"
 - Une page de la présentation est supprimée
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les frontières](#)
- Date du document : 12 juillet 2024

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Numéro de document : [WK 10075/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Budgets et financement

Ordres du jour du groupe de coordination sur les migrations dans le cadre du NDICI-GE et des fonds bilatéraux des États membres de l'UE

21 ordres du jour des réunions de décembre 2021 à avril 2024 :

- 3 décembre 2021
- 18 février 2022
- 1er avril 2022
- 17 juin 2022
- 19 octobre 2022
- 16 novembre 2022
- 24 novembre 2022
- 25 janvier 2023
- 30 mars 2023
- 4 mai 2023
- 2 juin 2023
- 4 juillet 2023
- 27 juillet 2023
- 18 décembre 2023
- 6 février 2024
- 11 mars 2024
- 12 avril 2024
- 22 mai 2024
- 12 juin 2024
 - Région de Chargui - soutien à la prévention des conflits et à la cohésion sociale (Ares(2024)5425698)
 - Un projet de 2 euros financé par le pilier de réponse rapide du NDICI - Global Europe
 - "Cette mesure d'aide exceptionnelle de 18 mois vise à prévenir et à gérer les conflits en renforçant la cohésion sociale entre les

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

communautés d'accueil, les réfugiés et les rapatriés. Conformément à l'approche intégrée de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes, l'action améliorera la résilience économique et environnementale des populations hôtes et des réfugiés hors camp dans la région du Hodh El Chargui et, plus spécifiquement, soutiendra la consolidation des mécanismes de prévention, de résolution et de gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles, en particulier par le biais de planifications communautaires participatives et leur mise en œuvre pour améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base".

- 9 juillet 2024
- 29 juillet 2024

Conditionnalité

Vers un accord de deuxième génération sur l'assouplissement des formalités de délivrance des visas ? Vue d'ensemble et voie à suivre

- Points clés :
 - Seuls cinq des treize accords de facilitation des visas existants sont pleinement applicables.
 - La présidence propose de passer à une nouvelle "génération" d'accords de libre-échange.
 - Inclut des propositions de nouvelles restrictions, par exemple pour rendre possible la suspension d'un accord de libre-échange pour des raisons de sécurité nationale, ou pour conditionner les accords de libre-échange à l'alignement du pays tiers sur la politique étrangère de l'UE.
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 15 mai 2024
- Numéro du document : [Doc. du Conseil 9887/24](#)
- Classification : LIMITE

Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la suspension de certaines dispositions du règlement (CE) n° 810/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la Somalie

- Points clés :

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Proposition visant à introduire des restrictions et des limitations à la délivrance de visas Schengen aux ressortissants somaliens
- La proposition est une réponse à la coopération "insuffisante" de la Somalie en ce qui concerne les expulsions de l'UE.
- La proposition précise que les ressortissants somaliens qui demandent ou obtiennent un visa Schengen sont déjà soumis à de sévères restrictions. Ainsi, "six États membres ne reconnaissent aucun document de voyage délivré par la Somalie, et sept autres ne reconnaissent que les passeports diplomatiques ou de service"
- Auteur : Commission européenne
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 23 juillet 2024
- Numéro du document
 - Document de la Commission COM(2024) 324 final/2
 - [Document du Conseil 12536/1/24 REV 1](#)
- Classification : Aucune

Expulsion et réadmission

Vers une politique de retour plus affirmée

- Points clés :
 - déclare que la situation "exceptionnelle" exige "des réponses exceptionnelles reposant sur la base juridique nécessaire, tout en envisageant des solutions novatrices et originales pour faire face aux flux migratoires mixtes".
 - Afin d'augmenter les expulsions, "la boîte à outils politique doit être élargie", en utilisant la politique commerciale, "une utilisation plus stratégique du financement extérieur de l'UE" et des liens entre la migration et d'autres politiques extérieures de l'UE.
 - note que les pays tiers peuvent fournir une "médiation" pour soutenir les expulsions de personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales vers des pays tels que la Syrie et l'Afghanistan, tout en suggérant que les pays tiers peuvent également servir de "plaques tournantes du retour" pour l'UE
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : Comité des représentants permanents
- Date du document : 9 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13129/24](#)

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Classification : LIMITE

Rendre les systèmes de retour plus efficaces : défis liés à la sécurité publique et nationale - Document de réflexion de la présidence

- Points clés :
 - relate un certain nombre d'initiatives lancées ou de possibilités discutées pour augmenter les déportations
 - L'accent est mis sur les "défis liés à la sécurité publique et nationale posés par les personnes qui ne peuvent être renvoyées", en vue d'une discussion lors de la réunion du SCIFA du 27 septembre.
 - Les délégations sont invitées à indiquer si elles peuvent envisager une action de l'UE en matière d'expulsion d'individus représentant une menace pour la sécurité et provenant de pays tiers sensibles, et comment les agences de l'UE pourraient être impliquées.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : [Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile](#)
- Date du document : 13 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13170/24](#)
- Classification : LIMITE

Politique des visas de l'UE - évaluation du code des visas

- Points clés :
 - Évaluation par la Commission européenne du code des visas de l'UE
 - Une version réformée du code est entrée en vigueur en février 2020
 - La coopération en matière de réadmission est l'une des questions examinées dans le rapport
- Auteur : Commission européenne
- Au Secrétaire général du Conseil de l'UE Secrétaire général du Conseil de l'UE
- Date du document : 19 avril 2024
- Numéro de document :
 - Documents du Conseil : [6253/24](#), [ADD 1](#) et [ADD 2](#)
 - Document de la Commission : SWD(2024) 108 final, SWD(2024) 109 final, SEC(2024) 146 final
- Classification : aucune

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Document de réflexion de la présidence sur les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du système de retour

- Points clés :
 - constate que les négociations sur une nouvelle version de la directive "retour" sont "dans l'impasse" et que le nombre d'expulsions de l'UE "reste nettement inférieur au niveau escompté"
 - Le document vise à s'appuyer sur les discussions du premier semestre 2024 "pour explorer les orientations possibles d'un point de vue plus opérationnel"
 - Le document se concentre sur la manière dont le "retour des personnes présentant un risque pour la sécurité" peut être assuré et accéléré.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#)
- Date du document : 18 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12149/24](#)
- Classification : LIMITE

Évaluation du niveau de coopération des pays tiers en matière de réadmission en 2023

- Points clés :
 - Le rapport annuel sert à déterminer si les pays doivent être soumis à des sanctions en matière de visas pour manque de coopération dans les expulsions de l'UE.
 - Comprend des évaluations de plus de 30 États
 - [Comme le rapporte Statewatch](#), le rapport appelle à redoubler d'efforts pour accélérer les procédures d'expulsion et de réadmission afin de respecter les délais fixés par la nouvelle législation européenne en matière d'immigration.
- Auteur : Commission européenne
- Au Secrétaire général du Conseil de l'UE Secrétaire général du Conseil de l'UE
- Date du document : 23 juillet 2024
- Numéro de document :
 - [Document du Conseil 11797/24](#)
 - Document de la Commission COM(2024) 340 final
- Classification : RESTREINT/RESTRICTED

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Information de la Présidence concernant un projet pilote sur la reconnaissance mutuelle des décisions de retour

- Points clés :
 - Une nouvelle législation, qui entrera en vigueur en 2023, permet d'introduire dans le système d'information Schengen des alertes sur les décisions de retour, les rendant ainsi visibles pour tous les États membres.
 - Cette pratique, destinée à assurer la reconnaissance mutuelle de la décision de retour entre les États membres, est "efficace en termes généraux" mais "laisse encore à désirer en termes de rapidité et d'adéquation dans certains cas"
 - La présidence hongroise lance donc un projet pilote entre le 18 août et le 18 novembre pour changer la situation, qui est décrit dans le document suivant
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#)
- Date du document : 18 août 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 10475/24 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Partenariats migratoires

La situation actuelle au Soudan et son impact sur la région - Document de la présidence

- Points clés :
 - Malgré l'ampleur considérable de la catastrophe causée par le conflit au Soudan, le nombre de citoyens soudanais arrivant dans l'UE a été "relativement" faible entre avril 2023 et mai 2024, avec 8 162 personnes.
 - Le document décrit la situation des personnes déplacées, qui se comptent par dizaines de millions, tant à l'intérieur du Soudan que dans les pays voisins tels que le Tchad et l'Égypte.
 - Le document ne contient aucune recommandation ou proposition d'action de l'UE, mais indique que la situation au Soudan "mérite une plus grande attention"
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 11 juillet 2024

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Numéro du document : [Document du Conseil 11375/24](#)
- Classification : LIMITE

La situation migratoire actuelle en Afghanistan - Document de la présidence

- Points clés :
 - Examine la situation en Afghanistan après la prise de pouvoir par les Talibans en 2021, en notant que "de nombreux signes" indiquent que le pays "évolue vers un État policier théocratique".
 - Bref aperçu de la situation économique et humanitaire avant d'examiner "l'impact des migrations" et la réponse de l'UE (y compris les chiffres du financement), et une section relativement longue sur les activités du Comité international de la Croix-Rouge.
 - La première des deux questions qui clôturent le document porte sur "la situation des migrants afghans, y compris les affaires pénales", ce qui indique que la principale préoccupation concerne les Afghans dans l'UE.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 16 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12991/24](#)
- Classification : LIMITE

Aperçu de la route de la Méditerranée centrale - Document de la présidence

- Points clés :
 - L'Égypte, la Libye et la Tunisie sont des pays "d'une importance exceptionnelle" et les "efforts de lutte contre la contrebande et de protection des frontières" déployés par les autorités libyennes et tunisiennes ont contribué à limiter les départs.
 - Suite à l'accord UE-Égypte de mars 2024, "la partie égyptienne n'a pas encore montré d'intérêt pour la conclusion d'une déclaration commune sur la migration et la mobilité" et ne semble pas intéressée par un accord avec Europol, mais les "travaux techniques" se poursuivent.
 - Le document fait également l'éloge de la coopération avec la Tunisie, mais note un manque d'intérêt pour la signature d'un accord avec Europol
 - Deux missions de l'UE se sont rendues en Libye cette année, où elles ont "discuté d'un programme global en matière de migration", et le document

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

indique que la coopération pourrait inclure un travail sur la "prévention des départs"

- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 15 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11373/24](#)
- Classification : LIMITE

Situation migratoire sur les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique - Document de la présidence

- Points clés :
 - Reconnaître le rôle de l'Etat dans la création de voyages dangereux : "...compte tenu du renforcement des contrôles sur le détroit de Gibraltar et le littoral méditerranéen, les migrants tentent souvent de partir de côtes rocheuses difficiles d'accès et doivent choisir des zones cachées et inaccessibles pour accoster, ce qui augmente le risque d'accidents en mer."
 - Toutefois, le document attribue principalement aux passeurs le danger que représentent les personnes qui traversent la mer
 - Le document donne un bref aperçu de la coopération avec le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, y compris des informations sur des financements s'élevant à des centaines de millions d'euros.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs des migrations et de l'asile \(EMWP\)](#)
- Date du document : 13 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12988/24](#)
- Classification : LIMITE

Mise à jour sur l'état de la coopération extérieure dans le domaine de la politique migratoire

- Points clés :
 - Un document volumineux qui est régulièrement mis à jour et distribué aux délégations du Conseil.
 - Elle comprend des listes de réunions et d'événements liés aux dialogues bilatéraux entre l'UE et d'autres États, ainsi qu'à la participation de l'UE à des processus multilatéraux.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Utile pour identifier les réunions et les événements pour lesquels des demandes d'accès aux documents peuvent être déposées
- Auteur : Services de la Commission
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 15 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11374/24](#)
- Classification : LIMITE

Autres

Bénéficiaires de la protection temporaire dans l'UE - Document de travail de la présidence

- Points clés :
 - prend acte des efforts considérables déployés pour accueillir les réfugiés ukrainiens, qui bénéficient de la directive sur la protection temporaire
 - Le document s'intéresse principalement aux "décisions futures concernant la transition vers la fin de la protection temporaire"
 - Discussion lors de la réunion du SCIFA du 27 septembre
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : [Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile](#)
- Date du document : 20 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13171/24](#)
- Classification : LIMITE

État général de l'espace Schengen - Baromètre Schengen +

- Points clés :
 - Un document de grande envergure
 - Le trafic de migrants est présenté comme une menace majeure pour la "sécurité intérieure".
 - Diffusé avant la réunion du Conseil Schengen du 10 octobre
- Auteur : Services de la Commission
- A : Délégations
- Date du document : 23 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13507/24](#)

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Classification : LIMITE

Statut et accueil des demandeurs de protection internationale à la suite d'une décision négative en matière d'asile - Document de travail

- Points clés :
 - Couverture par *Statewatch* [ici](#)
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : Groupe de travail "Asile"
- Date du document : 25 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13517/24](#)
- Classification : LIMITE

Révision du statut des bénéficiaires d'une protection internationale - Document de travail

- Points clés :
 - Couverture par *Statewatch* [ici](#)
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : Groupe de travail "Asile"
- Date du document : 25 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13518/24](#)
- Classification : LIMITE

Rapport annuel dans le cadre du mécanisme de suspension des visas : évaluation à mi-parcours et contribution au prochain rapport

- Points clés :
 - Ce document fait suite à une proposition de la présidence belge en faveur d'une approche commune pour l'évaluation du rapport annuel de la Commission sur le mécanisme de suspension des visas.
 - Peu d'informations substantielles dans le document, sauf en ce qui concerne les visas pour les ressortissants kosovars.
 - Se termine par des questions aux délégations destinées à alimenter les discussions au sein du groupe de travail sur les visas.
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 15 mai 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 9888/24](#)
- Classification : LIMITE

Débat de lancement sur les statistiques du VIS et l'asile

- Points clés :
 - Le document donne un aperçu introductif pour une discussion sur "l'abus de visas par des ressortissants de pays soumis à l'obligation de visa"
 - Le manque de statistiques fait qu'il est "actuellement impossible d'évaluer l'ampleur de ce phénomène"
 - La discussion a pour but de fournir une première étape sur les moyens d'aborder cette question.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Voir aussi les présentations ci-dessous
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas/Comité mixte \(UE-Islande/Norvège et Suisse/Liechtenstein\)](#)
- Date du document : 19 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11228/24](#)
- Classification : LIMITE

Débat de lancement sur les statistiques du VIS et l'asile (présentations)

- Points clés :
 - Contient des présentations de la Belgique, de la Suède et de la Commission européenne sur la relation entre les visas et l'asile.
 - Présentation belge : Comprendre la relation entre les visas et l'asile à l'aide des résultats du VIS [Système d'information sur les visas].
 - Présentation suédoise : Utilisation du VIS dans la procédure d'asile
 - Présentation de la Commission européenne : Les statistiques du VIS et l'asile
- Auteur : Secrétariat général du Conseil
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 26 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9149/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Bilan de la présidence belge

- Points clés :
 - Présentation donnant un aperçu des travaux entrepris sous la présidence belge, couvrant les changements législatifs, les discussions stratégiques et "autres".
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 24 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9052/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Priorités de la future présidence hongroise

- Points clés :
 - Une présentation des priorités de la présidence hongroise en matière de justice et d'affaires intérieures, dont l'une est le "renforcement de l'effort commun dans la dimension extérieure de la migration".
 - Comprend également les priorités du groupe de travail sur les visas
- Auteur : Présidence à venir
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 24 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9053/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Proposition de réaction de l'UE à la "déclaration interprétative" de la République du Belarus du 31 juillet 2023 concernant l'article 20 du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée - Document de travail des services de la Commission - VERSION RÉVISÉE

- Points clés :
 - Projet de note de l'UE aux Nations unies
 - Concerne une prise de bec relative à une tentative de la Biélorussie de soumettre une interprétation particulière du droit international.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#) Groupe de travail sur le droit international public
- Date du document : 24 juillet 2024
- Numéro de document : [WK 10337/2024 REV 1](#)
- Classification : LIMITE

Vers une approche plus stratégique de la politique de l'UE en matière de visas - élaboration des conclusions du Conseil

- Points clés :
 - La présidence hongroise cherche à élaborer un ensemble de conclusions du Conseil sur la politique de l'UE en matière de visas.
 - Le document passe en revue divers aspects de la politique des visas et les changements potentiels, notamment : la révision du mécanisme de suspension des visas, l'application éventuelle de "mesures restrictives" du système européen d'information et d'autorisation de voyage (ETIAS) en cas d'"abus" du régime d'exemption de visa, la refonte du système d'information sur les visas et des statistiques sur les visas et l'asile, et les "sanctions en matière de visas" visant à encourager la coopération en matière d'expulsion.
 - Le document détaille également les moyens par lesquels les négociations sur les accords de visa avec les pays tiers pourraient être utilisées pour obtenir une coopération sur les questions de sécurité et d'immigration
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas/Comité mixte \(UE-Islande/Norvège et Suisse/Liechtenstein\)](#)
- Date du document : 6 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12930/24](#)
- Classification : LIMITE

Ignorer les causes profondes de la catastrophe : l'UE et le Soudan

- Bureau des médias de la Corne de l'Afrique, c/o migration-control.info

En juin, la présidence belge du Conseil de l'UE a transmis un document sur le Soudan au groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration (EMWP). Le document offre une vue d'ensemble de la situation de guerre et de déplacement dans ce pays, qui dure depuis avril 2023. Il omet plusieurs questions cruciales pour une bonne compréhension de la situation.

Améliorer la "résilience"

Document :

- [La situation actuelle au Soudan et son impact sur la région - Document de la présidence](#) (pdf)
- [Externalisation de l'archivage des documents de frontières](#)

L'introduction du document indique clairement que l'intérêt de l'UE pour le pays est lié à son programme de contrôle des migrations.

La présidence belge (en poste de janvier à juin 2024) a déclaré qu'elle visait à s'attaquer aux "causes profondes de la migration et des déplacements forcés", en recherchant une "coopération équilibrée avec les principaux pays d'origine et de transit et en construisant des partenariats." Cela nécessiterait un "suivi continu de la route migratoire", afin d'"analyser l'impact potentiel des situations de crise sur l'Union européenne et les outils dont nous disposons pour améliorer notre résilience."

Les Soudanais ont de bonnes raisons de fuir. La guerre en cours vise, depuis le début, à détruire le tissu social de la révolution soudanaise, qui a débuté en décembre 2018 et a été renversée par le coup d'État des généraux en octobre 2021.

Il n'y a pas de gouvernement légitime avec lequel des négociations de paix pourraient avoir lieu. Il y a deux parties au conflit : les Forces de soutien rapide, qui ont été légitimées par le [partenariat de l'UE pour](#) agir en tant que gardes-frontières, sous la direction de Hemmeti (Mohamed Hamdan Dagalo). Les Forces de soutien rapide sont issues des Janjawids, responsables du génocide au Darfour au début des années 2000, et agissent au sein d'une coalition étroite avec les Émirats arabes unis (EAU). L'autre partie est constituée des Forces armées soudanaises (SAF) et de leurs partisans islamistes, qui espèrent [gagner la guerre et le pouvoir](#) pour les 20 prochaines années.

Les Émirats arabes unis et RSF participent aux [négociations de paix menées par les États-Unis](#) et se disent prêts à fournir une aide humanitaire aux populations qu'ils ont eux-mêmes chassées du Darfour, de Khartoum, de Gezira, de Gedarif et du Nil Bleu, provoquant la plus grande [crise](#) humanitaire et de [déplacement interne au](#) monde. Les Conseils norvégien et danois pour les réfugiés parlent d'une crise de famine aux "[proportions historiques](#)". Le Soudan ne sera plus le même après la guerre. L'agro-industrie et les grands troupeaux de bétail s'étendront dans les régions où les gens vivaient auparavant. Les mines d'or auront été pillées et les villes seront réduites à des lieux de pauvreté.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Dix millions de personnes déplacées, deux millions qui ont fui vers les pays voisins - mais la principale préoccupation de l'UE concerne les 8 000 Soudanais qui sont entrés "illégalement" dans l'UE, la plupart d'entre eux empruntant la route meurtrière de la Méditerranée. Le document fait référence à la "résilience". Il s'agit de la résilience "européenne", et non de celle des personnes en fuite. Dans l'interaction entre les garde-côtes et les milices, le système d'asile de l'UE et Frontex, que signifie la résilience, si ce n'est "les empêcher d'entrer" ?

Ce que le document décrit correctement

La section 2 de ce document décrit correctement la situation au Soudan : la catastrophe, les belligérants, l'échec des négociations de paix et des conférences humanitaires. Il n'y a pas grand-chose à critiquer non plus dans la troisième partie, qui traite des effets des mouvements de réfugiés sur les pays voisins. La liste des chiffres est correcte, de même que la description de la situation difficile dans les camps de réfugiés au Tchad, la situation des réfugiés qui ont été illégalisés en Égypte et les refoulements de ce pays vers la zone de guerre. En effet, il est impossible de cacher l'ampleur du désastre actuel au Soudan.

Un mois après la publication du document, la [Suisse a entamé des](#) négociations sous l'égide des États-Unis. Elles ont échoué parce que les États-Unis et l'UE veulent reproduire la même structure d'une économie extractive et dépendante en amenant des factions néolibérales au pouvoir. Ils négligent ainsi la voix de la majorité du peuple soudanais, représentée par l'organisation populaire largement répandue des comités de résistance, et leur [vision politique pour mettre fin à la guerre](#).

Il y a cependant beaucoup de choses que le document ne dit pas.

Ce que le papier cache

"D'autres financements ont été contractés avec des partenaires internationaux chargés de la mise en œuvre (suite à l'absence d'engagement politique avec les autorités nationales, ce qui signifie qu'aucun financement n'est fourni aux autorités de facto)".

En ce qui concerne les partenaires internationaux, les Émirats arabes unis [naviguent sous le drapeau du Croissant-Rouge](#) et livrent de l'aide et des armes avec les [mêmes avions-cargos](#). D'autres acteurs essentiels offrant une aide humanitaire au Soudan ne sont pas mentionnés dans le document et ne sont pas soutenus par l'UE. Au premier rang de ces acteurs figurent les nombreux comités de résistance, qui sont toujours actifs dans de nombreuses régions.

Ces comités ont été la [plus grande réussite de](#) la société civile [dans la révolution](#), mais ils sont usés par tous les acteurs internationaux impliqués, et la population est réduite à un problème humanitaire à gérer. Le document de l'UE décrit la destruction du "tissu social à un degré catastrophique". Les réalisations de la révolution, qui auraient pu contribuer à réparer ce tissu social, sont sapées, voire anéanties, par l'accord conclu par l'UE et d'autres acteurs avec les Émirats arabes unis dans le cadre des pourparlers de paix de [Genève](#).

"L'évolution du contexte géopolitique rend le Soudan encore plus important pour les intérêts géostratégiques de l'UE.

"Intérêts géostratégiques" - cette chaussure est trop grande pour l'UE. L'Afrique de l'Est est devenue le jouet des intérêts des Émirats et, dans une moindre mesure, des intérêts de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte, de l'Éthiopie et de la Turquie. L'Europe s'aligne sur les intérêts des États du Golfe, en particulier des Émirats, que les États-Unis viennent de déclarer comme leur [principal allié régional](#). Le vieil Occident a besoin de pétrodollars et de partenariats énergétiques à une échelle bien supérieure à celle que l'Afrique de l'Est pourrait fournir.

Les Émirats, cependant, suivent leur propre stratégie qui, outre le traitement spécifique de la main-d'œuvre migrante, concerne la logistique, l'investissement et l'influence par le biais de leur "ceinture de pots-de-vin" (conçue pour favoriser des liens plus étroits avec Djibouti, la Somalie, l'Éthiopie, le Kenya, l'Égypte et le Tchad). Depuis la révolution arabe, le pays n'a cessé de promouvoir [un programme contre-révolutionnaire](#) dirigé contre les mouvements démocratiques et en faveur des politiques islamistes. Pour le meilleur ou pour le pire, l'UE laisse les Émirats faire ce qu'ils veulent. Ces constellations géopolitiques sont l'une des causes profondes de nombreux problèmes dans la région, notamment en ce qui concerne l'expulsion de populations et les camps de réfugiés surpeuplés au Tchad, au Kenya et ailleurs.

L'endiguement des réfugiés avant tout

Cependant, la principale cause des problèmes de l'UE en Afrique de l'Est, en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord est que les efforts déployés pour contenir les réfugiés l'emportent sur toutes les autres priorités politiques. Cela a conduit l'UE à [à soutenir la milice RSF pendant des années](#) contribuant ainsi à sa réputation internationale. Pour cette seule raison, l'UE est en partie responsable de la montée en puissance du FSR en tant qu'acteur international.

Cependant, le prix très élevé de l'endiguement des réfugiés en Afrique du Nord, dans lequel l'UE est impliquée à la fois ouvertement et secrètement, est beaucoup plus important à nos yeux. Le document de l'UE mentionne quelque 8 000 réfugiés du Soudan qui ont traversé la Méditerranée centrale, mais il ne mentionne pas les dizaines de milliers de personnes qui sont bloquées en Libye et en Tunisie et qui [tentent](#) actuellement [de survivre dans des camps informels installés dans des oliveraies, ou qui sont déportées dans le désert](#), après que leurs bateaux ont été interceptés par les garde-côtes tunisiens.

Approches alternatives pour l'aide de l'UE au Soudan

Ce n'est pas le lieu pour discuter des préférences politiques de l'électorat européen. Celles-ci sont en profond décalage avec les évolutions mondiales et provoquent une crise profonde dans les démocraties occidentales. Il aurait été de la responsabilité de la classe politique de rechercher un équilibre entre les électeurs européens et les intérêts des populations du Sud. Au lieu de cela, elle suit les récits de la droite, creusant ainsi sa propre tombe.

En ce qui concerne le Soudan, cette responsabilité politique aurait pu trouver son point de départ dans trois domaines :

Il existe des moyens de soutenir les comités de résistance (CR) au Soudan et de les inclure dans le scénario des solutions de paix. Cela permet de maintenir en vie au moins une partie

du tissu social soudanais et, en même temps, de créer des mécanismes pour distribuer l'aide humanitaire à l'intérieur du pays, là où elle est le plus nécessaire, c'est-à-dire dans les camps de réfugiés. Investir dans les CR est le seul moyen d'empêcher les réfugiés d'être forcés de traverser les frontières et de sauver les dernières ressources de la démocratie pour le Soudan.

Il serait possible pour l'UE de garder une distance critique par rapport au nouvel impérialisme régional tel que pratiqué par les Émirats, qui implique la promotion d'une forme de capitalisme qui n'utilise les gens que comme une main-d'œuvre mobile et qui, par ailleurs, les considère comme mieux situés dans des camps de réfugiés.

Accueillir les réfugiés soudanais dans l'UE comme l'ont fait les Ukrainiens. Ces personnes gagneraient de l'argent et soutiendraient leurs proches du mieux qu'elles pourraient. Cela permettrait d'obtenir des envois de fonds bien plus importants que ceux que l'UE pourrait jamais mobiliser.

Le financement de l'UE pour les questions humanitaires est en effet considérable. Dans le même ordre d'idées, les Émirats fournissent également beaucoup d'argent. Mais cet argent a un arrière-goût : les Émirats veulent se débarrasser des personnes qui dérangent leurs investissements, tandis que l'UE cherche à repousser les réfugiés. D'une certaine manière, il s'agit d'une alliance de malfaiteurs.

Conclusion

En résumé, le document met en évidence l'aveuglement - ou le silence volontaire - de l'UE à l'égard de deux questions cruciales :

Le rôle des Émirats arabes unis dans le déclenchement de la guerre au Soudan, que même le Conseil de sécurité n'a pu ignorer dans son [rapport d'avril 2024](#).

Les Émirats arabes unis ont joué un rôle particulièrement déstabilisateur dans le conflit soudanais en cours, intensifiant une guerre qui a déjà dévasté la région et mis à rude épreuve les ressources humanitaires internationales. En fournissant aux Forces de soutien rapide (FSR) une aide militaire et un soutien financier substantiels, les Émirats arabes unis ont donné du pouvoir à l'un des acteurs les plus agressifs du conflit soudanais.

Ce soutien extérieur a contribué à l'escalade et à la prolongation des hostilités, rendant plus difficile la recherche de la paix par l'une ou l'autre des parties ou la négociation d'un cessez-le-feu par les médiateurs internationaux. Cette intervention a non seulement alimenté la violence, mais a également déstabilisé les régions voisines, ce qui a eu pour effet d'étirer encore davantage l'aide humanitaire et de déclencher des déplacements massifs, des millions de personnes fuyant les zones de conflit.

Malgré la condamnation internationale, l'ingérence actuelle des Émirats arabes unis au Soudan reflète des ambitions géopolitiques plus larges qui ne tiennent pas compte des graves conséquences humanitaires, ce qui en fait un facteur essentiel de l'aggravation de la crise soudanaise.

Le mépris de l'UE pour les comités de résistance soudanais a gravement affaibli les efforts de consolidation de la paix et la résilience locale au Soudan.

Ces organisations de base, enracinées dans les communautés soudanaises et au cœur de la résistance civile, représentent une voix forte en faveur de la gouvernance démocratique et de la justice sociale. En écartant les CR, la communauté internationale n'a pas réussi à exploiter l'une des forces les plus organisées et les plus efficaces du Soudan en faveur de la paix.

Cette exclusion aliène les acteurs locaux qui détiennent une connaissance inestimable du tissu sociopolitique du conflit et jouent un rôle déterminant dans la mobilisation de la communauté en faveur de la résistance non violente et de la transition démocratique.

Si ces groupes ne sont pas impliqués, les initiatives de paix risquent d'être perçues comme déconnectées de la volonté du peuple soudanais, ce qui réduit leur légitimité et leur efficacité. Il est essentiel de reconnaître et d'impliquer les CR pour garantir que les efforts de consolidation de la paix soient durables et fondés sur le soutien local, ce qui est essentiel pour toute solution durable à la crise soudanaise.

Soutien de l'UE aux régimes violents et autoritaires : pas de fin en vue

- Yasha Maccanico, *Statewatch*

La migration à travers la Méditerranée centrale est un sujet récurrent au sein de l'UE depuis plus d'une décennie. En juillet, le groupe de travail du Conseil sur les aspects extérieurs des migrations a examiné un document rédigé par la présidence hongroise du Conseil. Se concentrant sur l'Égypte, la Libye et la Tunisie, ce document affirme que les défis "se sont aggravés et sont devenus plus complexes en 2023". Il s'agit notamment des dangers en mer et des lacunes en matière de conditions de vie, d'infrastructures et d'aide humanitaire sur terre. Comme à l'accoutumée, le rôle joué par la politique migratoire de l'UE dans la création de ces "défis" n'est guère mentionné.

Données : augmentation depuis trois ans du nombre de franchissements des frontières en Méditerranée centrale

Document :

- [Aperçu de la route de la Méditerranée centrale - Document de la présidence](#) (pdf)
- [Externalisation de l'archivage des documents de frontières](#)

En 2023, les franchissements irréguliers des frontières de la Méditerranée centrale ont augmenté pour la troisième année consécutive. Le nombre suivant de personnes a été enregistré comme ayant franchi la frontière :

- 2021 : 67,724
- 2022 : 105,561
- 2023 : 158,020

Les principales nationalités enregistrées sont le bangladais, l'égyptien, le guinéen, le tunisien et l'ivoirien. Il y a également un nombre croissant de Burkinabés, de Maliens et de Soudanais. Les arrivées de ressortissants nord-africains ont diminué en 2023 :

- -57,2% des Algériens
- -45,1 % des Égyptiens
- -1,8% des Tunisiens

La Libye est devenue le principal pays de départ, avec 56% du total, succédant à la Tunisie. Une augmentation des arrivées à partir de mars 2024 a succédé à la baisse du troisième trimestre 2023. Les différences saisonnières, qui dépendent également des conditions météorologiques, ne sont pas rares. Toutefois, le taux d'augmentation a été inférieur à celui de l'année précédente, note le document.

Principaux facteurs à l'origine des changements récents

La présidence hongroise lie ces changements à quelques facteurs principaux. Le premier est le "partenariat global" de l'UE avec l'Égypte et la Tunisie, qui couvre les domaines politiques

de la migration et de la mobilité. Elle les attribue également aux "efforts déployés par les autorités libyennes et tunisiennes en matière de lutte contre la contrebande et de protection des frontières".

Le document établit également un lien entre l'intensification des mesures de lutte contre la migration irrégulière dans ces pays et des facteurs endogènes. Il s'agit par exemple d'une "situation économique tendue" et d'une "perception négative de la migration par le public". La promotion des expulsions des pays d'Afrique du Nord "devrait rester une priorité".

Le soutien de l'UE à ces facteurs devrait également rester une priorité malgré les conséquences effroyables pour les droits de l'homme. Il s'agit notamment de poursuivre les efforts visant à renforcer la coopération policière avec les États d'Afrique du Nord. Le document fait état d'un plan d'action de l'UE en matière de police qui appelle à la détection et à la désorganisation des groupes criminels organisés impliqués dans la contrebande, en créant des groupes de travail spécialisés dans les enquêtes et les opérations.

Le plan d'action prévoit également des efforts pour

- améliorer les échanges d'informations et de renseignements en temps réel avec Europol et Eurojust ; et
- améliorer les enquêtes dans les "pays d'origine, de transit et de destination" le long de la Méditerranée centrale.

En ce qui concerne les enquêtes, le document de la présidence indique qu'une task force opérationnelle méditerranéenne d'Europol, mise en place dans le cadre [du plan en dix points pour Lampedusa](#) convenu en 2023, "donne des résultats fructueux". Elle est considérée comme un moyen de "renforcer la coopération opérationnelle" avec les États membres et au-delà.

Réticence de l'Égypte à l'égard des accords et de la coopération avec Europol

Malgré ces paroles chaleureuses, il semble que tous les partenaires de l'UE en Afrique du Nord ne soient pas aussi enthousiastes à l'idée d'intensifier la coopération policière. Le document note que l'Égypte est réticente à accepter une déclaration sur la migration et la mobilité et à accroître sa coopération avec Europol.

Le document décrit l'Égypte comme ayant un "stock important de migrants", mais sans départs significatifs [depuis 2017](#). Cependant, c'est un pays de transit pour les personnes qui veulent atteindre les points de départ, principalement en Libye. Le document indique que des "statistiques avec des chiffres de 2022" placent les ressortissants égyptiens parmi les dix premières nationalités non européennes soupçonnées d'être impliquées dans la traite des êtres humains. Les statistiques citées ne sont pas claires.

L'émergence de "paquets hybrides de contrebande" est également constatée. Ceux-ci comprennent des voyages légaux, semi-légaux et irréguliers à travers l'Égypte vers d'autres points de départ. En outre, un [partenariat stratégique et global](#) a été lancé en mars 2024 et soutenu par un financement de 7,4 milliards d'euros entre 2024 et 2027. Il couvre six piliers :

- les relations politiques ;

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- la stabilité économique ;
- le commerce et l'investissement ;
- la migration et la mobilité ;
- la sécurité et la démographie ; et
- le capital humain.

Depuis lors, la Commission a proposé une déclaration commune sur la migration et la mobilité qui couvre la gestion des frontières, la lutte contre la contrebande, la lutte contre la traite des êtres humains, les retours (des ressortissants égyptiens de l'UE et les retours volontaires de l'Égypte vers les pays d'origine) et la réintégration, la migration légale, la mobilité de la main-d'œuvre et l'asile.

Malgré ces mesures, la note de la présidence hongroise indique que "la partie égyptienne n'a pas encore manifesté d'intérêt pour la conclusion d'une déclaration commune sur la migration et la mobilité". De même, elle "n'a pas montré beaucoup d'intérêt" pour la négociation d'un accord sur "l'échange de données personnelles avec Europol".

C'est peut-être en raison de cette réticence que la commissaire européenne chargée des migrations et des affaires intérieures, Ylva Johansson, s'est rendue au Caire début septembre pour [tenter de persuader les ministres égyptiens](#). Le ministre hongrois des affaires étrangères s'est rendu sur place la semaine suivante et a adopté un [ton](#) assez [différent de celui de Mme Johansson](#). Il a déclaré : "Bruxelles représente le danger, tandis que Le Caire est le protecteur de l'Europe en matière d'immigration".

Des discussions auront également eu lieu dans d'autres enceintes : un dialogue de haut niveau sur les migrations avec l'Égypte, auquel participeront le Service européen pour l'action extérieure et deux directions générales de la Commission, était prévu pour le 16 juillet 2024.

Tunisie : faire face à l'augmentation des départs, sans tenir compte de la répression autoritaire

Les arrivées en provenance de Tunisie ont atteint un niveau record en Italie en 2022 (32 371 personnes). Cette évolution fait suite au tournant autoritaire opéré par le président Kais Saied. La tendance s'est poursuivie en 2023, lorsque les arrivées ont triplé pour atteindre 99 000 personnes. Ces chiffres, entre autres, ont conduit l'UE à faire pression pour un ["partenariat stratégique et global"](#) avec la Tunisie, convenu en juillet 2023.

L'accord s'appuie sur l'accord d'association UE-Tunisie et comporte cinq "piliers" :

- la stabilité macroéconomique ;
- le commerce et l'économie ;
- la transition vers l'énergie verte ;
- les contacts interpersonnels ; et
- la migration et la mobilité.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Le document de la présidence hongroise note que le pilier "migration" est "hautement prioritaire". Dans le même temps, l'échange d'informations et la transparence "restent essentiels". Pourtant, comme l'Égypte, la Tunisie n'a pas manifesté d'intérêt pour la conclusion d'un accord d'échange d'informations avec Europol, malgré les négociations en cours basées sur une autorisation du Conseil datant de 2018.

Quoi qu'il en soit, les fonds de l'UE affluent dans le pays.

Un financement de 53 millions d'euros pour des projets liés aux migrations a été contracté en 2024, sur un engagement de 105 millions d'euros provenant du budget d'aide et de développement de l'UE, l'instrument de voisinage, de coopération et de développement international (NDICI). Cette somme s'ajoute à "environ 200 millions d'euros de programmes en cours".

À l'appui de cette affirmation, la présidence souligne que la deuxième table ronde sur les "partenariats avec les talents", qui s'est tenue à Tunis en juin 2024, est un exemple de réussite, qui pourrait déboucher sur un accord sur une feuille de route commune et sur une troisième table ronde en 2025. Les "partenariats pour les talents" visent à faciliter la migration de la main-d'œuvre vers l'UE.

En plus d'aider les autorités tunisiennes à intercepter les tentatives de traversée, le financement de l'UE a permis un plus grand nombre de "retours volontaires" de personnes depuis la Tunisie vers leurs pays d'origine. Ainsi, 3 300 personnes ont été renvoyées "volontairement" entre janvier et mai 2024. Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux 2 500 retours entrepris en 2023.

Entre-temps, la situation dans le pays a empiré. La fourniture de services de base par le HCR a été entravée par une "détérioration de la situation des migrants en Tunisie", indique le document. Il s'agit là d'une rare reconnaissance de l'évolution néfaste de la situation dans ce pays d'Afrique du Nord. Cependant, il n'est pas fait mention de la responsabilité de cette détérioration. De même, aucun lien n'est fait avec l'externalisation de la politique migratoire de l'UE, malgré les nombreux [appels lancés par la société civile](#).

La Libye dans un contexte décousu

La Présidence constate que la situation politique de la Libye rend difficile l'instauration de la paix et de la stabilité. Elle explique cela par la présence de deux autorités exécutives : le gouvernement d'unité nationale basé à Tripoli et le gouvernement de stabilité nationale dans l'est du pays. Elle oublie de mentionner que les "garde-côtes" du pays sont également fragmentés.

Malgré cela, l'engagement bilatéral entre l'UE et les autorités de Tripoli s'est accru après la conférence de la Commission de novembre 2023 qui a lancé une "Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants". La note de la présidence indique que de nombreux domaines pourraient faire l'objet d'une coopération renforcée, notamment :

- la gestion des frontières ;
- les opérations de recherche et de sauvetage ;

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- la prévention des départs ;
- une gouvernance efficace des migrations ;
- l'augmentation des "retours humanitaires volontaires" ;
- l'amélioration de la protection internationale ; et
- les droits de l'homme et la coopération dans le domaine de la migration de la main-d'œuvre.

Les Etats membres, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont proposé la prudence, la gradualité et le suivi effectif de la mise en œuvre comme base de la coopération avec la Libye. Pourtant, il semble que les échanges aient été intenses.

En février, les directions générales de la Commission chargées des migrations et des affaires intérieures (DG HOME), du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et le Service européen pour l'action extérieure se sont rendus à Tripoli pour échanger des points de vue avec les autorités libyennes. Les Libyens ont manifesté leur intérêt pour l'amélioration de la coopération dans le sud et l'est du pays. Ils ont fait part de "l'importance particulière accordée au renforcement des centres d'accueil et à l'augmentation des retours volontaires".

En mai, une délégation libyenne s'est rendue à Bruxelles. Elle a confirmé son ouverture à la coopération sur "la lutte contre la migration illégale, le renforcement des opérations de recherche et de sauvetage et l'amélioration de l'accès aux centres d'accueil pour les organisations internationales et le soutien aux réfugiés". L'UE a parlé de solutions alternatives à la détention et de simplification des procédures pour augmenter les retours "volontaires".

Du 29 juin au 2 juillet, une délégation de l'UE s'est rendue à Tripoli et à Benghazi. À Tripoli, ils ont discuté d'un programme global en matière de migration. Les relations étaient dynamiques et "positives". À Benghazi, la réunion s'est déroulée entre les autorités compétentes et a été strictement technique.

Caché au vu et au su de tous : ce qui n'est pas dit

Premièrement, le document de la présidence met fortement l'accent sur les mesures de répression et de contrôle, sans tenir compte de leurs effets. Il ignore la possibilité que le modèle de politique migratoire de l'UE et la persécution de leurs citoyens par des régimes autoritaires soient à l'origine des "défis" existants.

Pourtant, tout en ignorant cette possibilité évidente, il affirme :

"Dans les mois à venir, on verra peut-être plus clairement si les efforts de coopération entrepris jusqu'à présent peuvent s'attaquer aux causes profondes de l'immigration clandestine et pas seulement à ses conséquences.

Deuxièmement, l'UE n'est guère reconnue pour ses partenariats avec des groupes dangereux. S'il fait référence en passant aux milices libyennes en tant que "groupes armés", il en ignore d'autres. Il s'agit notamment des institutions infiltrées par les milices ou liées à

elles. Cette collusion est devenue plus évidente après l'[assassinat d'Abd al-Rahaman al-Milad](#) (également connu sous le nom de Bija). Commandant des garde-côtes libyens à Zawiya, Bija était également accusé d'appartenir à des groupes criminels liés au trafic. Il a été tué lors d'une fusillade entre gangs le 1er septembre à Tripoli. Le soutien de l'UE à ces organisations et individus peut servir à augmenter leurs profits. En effet, les tentatives de traversée se répètent pour les mêmes personnes qui sont prises dans un cycle d'interception en mer et de détention en Libye.

Des procès en cours tentent également de mettre en évidence l'illégalité de l'action de l'UE et de ses États membres. En septembre 2024, l'organisation de sauvetage en mer *Mediterranea* a porté plainte devant la Cour pénale internationale (CPI) contre le ministre italien de l'intérieur Matteo Piantedosi. Piantedosi s'était vanté d'avoir intercepté et renvoyé en Libye 16 220 personnes en 2024. Début octobre, *Refugees in Libya* et *Front-Lex* ont porté plainte contre Frontex. Ils demandent à Frontex de cesser de communiquer aux autorités libyennes la localisation des bateaux en détresse. Malgré cela, la coopération entre Frontex et les garde-côtes libyens [se poursuit sans relâche](#).

Troisièmement, il est contradictoire que la section sur la Tunisie indique que toutes les activités financées par l'UE "devraient être ancrées dans le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine de tous les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, conformément au droit international".

Les autorités tunisiennes ont lancé [une vague de répression](#) contre la dissidence politique, la société civile, les médias et les avocats, ainsi que des déclarations racistes et des actes de violence à l'encontre de la population noire du pays, des personnes en déplacement et des personnes solidaires. Les violations des droits de l'homme, notamment celles subies par les personnes voyageant à travers la Tunisie, [se sont aggravées](#) après la signature du "partenariat stratégique et global".

De plus, les garde-côtes tunisiens [mettent des vies en danger par des](#) "pratiques illégales et violentes", affirme l'organisation *AlarmPhone*. Le groupe affirme que "le renforcement des capacités d'interception de la Garde nationale tunisienne" vise à "instaurer un régime de non-assistance en mer et de 'repousser par procuration'".

Les organisations de la société civile des deux côtés de la Méditerranée ont condamné le soutien de l'UE à la Tunisie et ont [appelé à y mettre fin](#). Il reste à voir quel effet - s'il y en a un - le [score de 90 % obtenu](#) par le président Saïed lors des récentes élections aura sur le soutien de l'UE.

Quatrièmement, la coopération avec l'Égypte est inquiétante pour plusieurs raisons, notamment parce que le régime d'Al-Sisi s'en prend aux opposants politiques. Des [refoulements à grande échelle de](#) réfugiés vers le Soudan ont également eu lieu, malgré le conflit armé qui fait rage.

Enfin, tout accord autorisant l'échange de données personnelles entre la Tunisie, l'Égypte et Europol est susceptible d'impliquer des [informations peu fiables ou de nature à susciter des persécutions](#). Selon l'agence de police de l'UE, ces informations feraient partie des sources

de données utilisées pour les procédures de filtrage ou d'examen des demandes d'asile.
Cela pourrait mettre en péril la vie des personnes et leur droit à demander l'asile.